

# GRÂCE À VOUS, NOTRE PAROISSE VIT !

JEDONNEAUDENIER.ORG

le  
**DENIER**  
de l'Église catholique

SI L'ÉGLISE PEUT TANT VOUS DONNER C'EST AUSSI GRÂCE AU DENIER

PHOTO : OLIVIER BARRERE

## JE DONNE POUR LA VIE DE MA PAROISSE

JE FAIS UN DON DE :

60 €  160 €  240 €  520 €

Selon mes possibilités : ..... €

96 % du montant de mon don sera reversé à ma paroisse et je recevrai mon reçu fiscal en février de l'année prochaine.

Je remplis mes coordonnées ci-dessous et je glisse ce bordereau, accompagné de mon chèque à l'ordre de Association Diocésaine de Créteil (ADC), dans l'enveloppe pré-timbree jointe.



Coordonnées  Mme  M.  M. & Mme

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

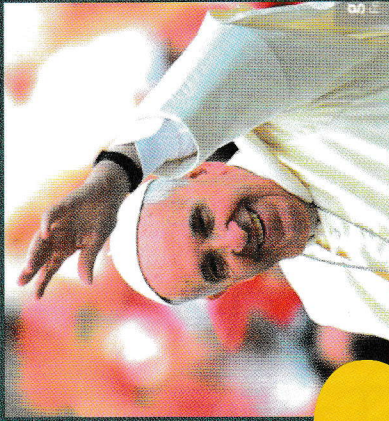
Ville : .....

Tél. : .....

Email : .....

Ma paroisse : .....

**MERCI POUR CE DON,  
SIGNE DE VOTRE FOI**



*Il est vital  
qu'aujourd'hui  
l'Église sorte pour  
annoncer l'Évangile  
à tous, en tous lieux,  
en toutes occasions,  
sans hésitation, sans  
répulsion et sans peur.  
La joie de l'Évangile est  
pour tout le peuple,  
personne ne peut  
en être exclu.*

Pape François

## POURQUOI DONNER AU DENIER ?

➔ Pour donner une juste rémunération aux prêtres et aux laïcs salariés qui travaillent à leurs côtés et font vivre notre paroisse.

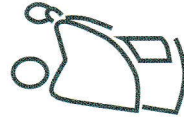
➔ Pour donner à notre paroisse les moyens de vivre toute l'année afin d'accueillir chacun à la messe, de célébrer les mariages, les baptêmes, les premières communions, les funérailles, de permettre aux enfants de rencontrer Jésus au catéchisme, de maintenir une présence auprès des plus fragiles...

➔ Parce que, contrairement à une idée largement répandue, **l'Église ne reçoit pas de subvention** de l'État ni du Vatican. **Elle ne vit que de dons !**

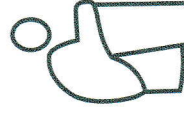
le  
**DENIER**  
de l'Église  catholique

## POUR QUI DONNER AU DENIER ?

DANS LE DIOCÈSE DE CRÉTEIL,  
LA MISSION DE L'ÉGLISE EST PORTÉE PAR :



**120**  
**PRÊTRES EN ACTIVITÉ**  
dans les paroisses



**26**  
**PRÊTRES AINÉS**  
à la retraite



**16**  
**SÉMINARISTES**  
qui se préparent à prendre la relève



**55**  
**LAÏCS ENGAGÉS EN MISSION ECCLESIALE**



**100**  
**LAÏCS SALARIÉS**  
qui assistent les prêtres au quotidien (personnel administratif, organisateur, ménage...)

(chiffres 2021)



## COMBIEN DONNER ?

Le contexte économique actuel rend la vie plus difficile pour beaucoup, mais il est essentiel que chacun participe selon son cœur et ses moyens au Denier. **L'Église suggère une contribution à hauteur de 1 à 2 % de vos revenus annuels.**

Par exemple, si vous gagnez 2 000 € net par mois, vous pouvez donner entre 240 € et 480 € par an, ou entre 20 € et 40 € par mois en prélèvement automatique.

Pour vous aider dans votre décision, voici quelques repères chiffrés quant à l'utilisation de votre don :

**60 €** couvrent une journée de traitement et de logement d'un prêtre.

**160 €** financent une journée de formation d'un bénévole du diocèse.

Environ 1 000 personnes sont formées chaque année dans le diocèse.

**240 €** servent à assurer un mois de complément de pension à un prêtre aîné.

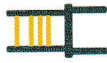
**520 €** correspondent à un mois de protection sociale d'un séminariste (maladie, vieillesse, mutuelle).

# JE DONNE DÉJÀ À LA QUÊTE, POURQUOI DONNER AU DENIER ?

## CES DEUX FORMES DE SOUTIEN SONT DIFFÉRENTES :

### → LA QUÊTE

Couvre les coûts liés à la célébration des messes (électricité, mobilier, chauffage, fleurs, photocopies...)



### → LE DENIER

Quant à lui permet aux prêtres et aux laïcs salariés de vivre tout au long de l'année.



**C'est pourquoi votre don au Denier, même petit, est indispensable !**

### DÉDUCTION FISCALE DE VOTRE DON :

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu, vous pourrez déduire **66 % du montant de votre don**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

**66 %**  
RÉDUCTION FISCALE



Je peux aussi faire mon don par **carte bancaire**, sur le site sécurisé :

[denier.diocese94.fr](http://denier.diocese94.fr)



Je préfère **aider ma paroisse en donnant tous les mois, en prélèvement automatique**. Dans ce cas, je remplis le montant souhaité et mes coordonnées au verso, je joins mon RIB et j'envoie le tout grâce à l'enveloppe jointe.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'Association Diocésaine de Créteil. Elles sont destinées à la correspondance des paroisses et des services (Economat, Chancellerie, Pèlerinages, Communication, Pastorales...) du diocèse de Créteil, ainsi qu'aux tiers mandatés par le diocèse à des fins de gestion interne. **Elles servent aussi à l'édition du reçu fiscal.** Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à :  
Évêché de Créteil, Service RGPD, 2 rue Pasteur Valley-Radot 94000 Créteil.

**GRÂCE À MOI,  
LA PAROISSE VIT !**

Merci de remettre cette enveloppe à votre paroisse ou de la renvoyer à :

NE PAS AFFRANCHIR

**ECOPLI**

M 20 g  
VALIDITÉ PERMANENTE



ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE CRÉTEIL  
DENIER DE L'ÉGLISE  
AUTORISATION 55111  
94029 CRÉTEIL CEDEX